

## Pour l'efficacité énergétique (ÉÉ) : une cote énergétique des habitations

Sommaire exécutif  
Juin 2010

Cette recherche visait à évaluer la pertinence et la faisabilité d'instaurer un système de cotation énergétique obligatoire des habitations au Canada. Des programmes normalisés d'information obligatoire sur l'efficacité énergétique existent au Canada pour certains produits (appareils électroménagers, automobiles), mais il est surprenant qu'une cote énergétique ne soit pas obligatoire pour les habitations, la facture d'énergie liée à l'habitation représentant généralement un montant important dans le budget des consommateurs. Par surcroît, une telle cote aurait pour effet d'encourager les propriétaires à entreprendre des travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique de leur résidence, en particulier les propriétaires d'immeubles locatifs qui, actuellement, n'ont pratiquement aucun intérêt à le faire lorsque ce sont les locataires qui défrayent les coûts de l'énergie.

Pour parvenir à nos fins, nous avons étudié des systèmes de cotation des habitations en Europe et aux États-Unis afin d'en connaître les pratiques courantes. Nous avons également fait une recension des initiatives canadiennes de cotation énergétique volontaire des habitations, ainsi que des incitatifs publics et privés visant la bonne performance énergétique des habitations neuves et existantes. Suite à notre recherche documentaire, nous avons recolté l'avis de diverses parties prenantes intéressées par la cotation des habitations résidentielles.

Le constat principal est que le système canadien de cotation n'est utilisé que pour l'octroi de sceaux de qualité dans la construction neuve ou pour l'obtention de subventions suite à la réalisation de travaux de rénovation. Cela contraste avec la réalité européenne où la cotation des bâtiments a été déclarée obligatoire suite à la Directive 2002/91/EC et mise en place au début 2009. Certains États américains, dont celui de l'Oregon, ont également emprunté cette voie récemment. Il s'agit donc d'une tendance lourde au plan international.

À la lumière des meilleures pratiques recensées à l'étranger et des commentaires recueillis, nous avons élaboré un système de cotation énergétique obligatoire des habitations applicable au Canada. Une composante environnementale a été incluse dans l'évaluation de l'habitation ; un des objectifs primordiaux des systèmes de cotation étudiés consiste à réduire les émissions polluantes des habitations dans le contexte du réchauffement planétaire. Des suggestions d'améliorations écoénergétiques pour l'habitation sont également incluses et pourraient être mises à jour par un outil Web dédié à cet effet. L'outil Web permettrait également l'actualisation de cibles nationales ou provinciales d'efficacité énergétique que nous souhaitons voir énoncées, afin d'inciter les propriétaires à s'en rapprocher.

Une analyse coûts-bénéfices a démontré que le gouvernement fédéral engrangerait moult bénéfices suite à l'instauration d'un tel système de cotation des habitations, notamment, une amélioration de l'image internationale du Canada au plan environnemental et une augmentation des recettes fiscales et des gains monétaires faisant suite à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

### La force d'un réseau

#### Nos membres réguliers

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHÉMIN  
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS  
ACEF DE LANAUDIÈRE  
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL  
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE  
ACEF MONTRÉGIE-EST  
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC  
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2  
T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736  
union@consommateur.qc.ca | www.consommateur.qc.ca/union

que nous avons chiffrés à 2,7 milliards de dollars lorsque ces réductions de CO<sub>2</sub> seront échangeables sur le marché des bourses de carbone.

Pour les consommateurs, nous avons évalué que la valeur actuelle nette du projet de cotation énergétique est positive sur toute une gamme de valeur pour les prix futurs de l'énergie. Advenant que les prix de l'énergie croissent à un rythme de 1,5% au-delà de l'inflation, impliquant un prix du baril du pétrole de 130\$ en 2030 – une projection prudente, nous avons calculé que le projet rapportera des bénéfices actualisés liés à la réduction de la facture d'énergie et au confort accru de 380\$ par habitation en moyenne. Advenant une flambée des prix de l'énergie propulsant le prix de baril de pétrole à 330\$ en 2030, la valeur des bénéfices actualisés sera de l'ordre de 2100\$ par habitation en moyenne. Considérant qu'il y a plus de 10 millions d'unités d'habitation résidentielles au Canada, la pertinence de mettre sur pied un tel projet nous semble évidente.

Les principales recommandations que nous tirons de cette étude sont :

- Que le gouvernement fédéral mette en place un système de cotation écoénergétique obligatoire des habitations;
- Que des propositions d'amélioration du système de cotation soient émises lors de la production du rapport de cotation écoénergétique;
- Que le gouvernement fédéral énonce des cibles de réductions d'émissions polluantes pour les habitations résidentielles;
- Que le gouvernement fédéral redémarre le programme d'aide à la rénovation domiciliaire « écoÉnergie – Rénovation Maisons »;
- Que le gouvernement fédéral s'assure que tous les ménages canadiens puissent bénéficier des retombées du système de cotation énergétique obligatoire en réinvestissant une partie de la plus-value pour instaurer un programme pancanadien d'aide à l'amélioration écoénergétique des résidences des ménages à budget modeste;

L'instauration d'un système de cotation énergétique obligatoire des habitations améliorera la santé économique et écologique du pays et favorisera une meilleure équité au Canada si les fruits des bénéfices qui en découlent sont équitablement partagés entre les consommateurs canadiens.

---

English version available on our Website.

Le présent document résume un rapport de recherche publié par Union des consommateurs en juin 2010, et réalisé dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Bureau de la consommation d'Industrie Canada. Ce rapport de recherche est disponible en français et en anglais sur notre site Internet.